

Lettre ouverte à Mme Delphine BATHO

Écrit par Jean-Claude Rémondet

Vendredi, 03 Août 2012 - Mis à jour Vendredi, 03 Août 2012

Bordes le 30 juillet 2012

Madame la Ministre,

Le Chef de Cabinet du Président de la République a accusé réception d'un courrier que nous avons adressé au Président de la République en date du 29 mai 2012 concernant les hydrocarbures non conventionnels, en nous signalant que ce courrier vous avait été transmis.

C'est la raison pour laquelle nous nous adressons maintenant à vous en vous demandant de bien vouloir prendre ce courrier en considération.

Depuis l'envoi de ce courrier, notre attention a été attirée par l'intervention que vous avez faite le 20 juillet sur BFM TV, au cours de laquelle vous avez notamment souligné, parlant du gaz de schiste, que « *nulle part dans le monde il n'a été prouvé que cette exploitation pouvait se faire sans dégâts considérables sur l'environnement et avec des risques importants pour la santé* ». Selon vous également, ce qui pose problème c'est la technique utilisée pour explorer et exploiter ce type d'énergie fossile « *avec des produits chimiques qui ensuite vont dans les nappes phréatiques* ».

Ces déclarations sont fort surprenantes car elles ne sont pas le reflet de la réalité et nous doutons fort qu'elles vous aient été suggérées par les experts très compétents de votre ministère. Elles reflètent par contre parfaitement les arguments qu'avancent divers collectifs dont nous avons eu plusieurs fois l'occasion de vérifier qu'ils n'avaient aucune connaissance des techniques du forage et bien moins encore de la technique, très pointue, de la fracturation hydraulique.

L'essentiel de ces arguments provient du film « Gasland » qui a créé un trouble considérable auprès du grand public : nous avons, en de nombreuses occasions, démontré que ce film était

Lettre ouverte à Mme Delphine BATHO

Écrit par Jean-Claude Rémondet

Vendredi, 03 Août 2012 - Mis à jour Vendredi, 03 Août 2012

une mystification et qu'il ne permettait aucunement d'étayer techniquement un rejet de l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels. Nous devons toutefois reconnaître que des pratiques non respectueuses des règles de l'art de la profession, qui ont eu cours ponctuellement aux Etats-Unis, ont alimenté ce trouble.

Reprenant les éléments de votre déclaration, nous affirmons de notre coté :

- Que les experts de la profession, en France et ailleurs, **savent parfaitement comment isoler les nappes phréatiques**

traversées au cours du forage : il est donc parfaitement injuste de laisser entendre, comme vous le faites, que des produits chimiques vont se retrouver dans les nappes phréatiques. Près de 6 000 puits ont été réalisés en France, des produits « chimiques » y ont été utilisés tant dans les boues de forages que pour le traitement des zones productrices (acidification par exemple) : à notre connaissance, selon les dires du BRGM, deux cas mineurs de pollution de nappe phréatique seulement ont été enregistrés. Faut-il opposer le principe de précaution à un tel niveau de risque ? Bien peu d'activités humaines deviendraient alors acceptables !

- Qu'il est également injuste de faire état de « **dégâts considérables sur l'environnement** » :

- **la fracturation hydraulique** est une technique qui a fait des progrès considérables depuis une décennie. Aujourd'hui les ingénieurs disposent d'outils très performants capables de suivre l'orientation, la taille et la progression des fissures créées sous l'effet du pompage sous pression. Laisser entendre que les fissures pourraient se développer sans contrôle et atteindre des aquifères est une parfaite aberration.

- Un autre sujet fait l'objet d'une polémique injuste : il concerne **l'eau qui est utilisée pour les opérations de fracturation**

. Il est exact qu'il faut de 10 000 m³ à 20 000 m³ d'eau pour la fracturation d'un drain horizontal de 1500 m : mais il n'en faut plus ensuite au cours de la période d'exploitation (10 à 15 ans).

Sachez, à titre de comparaison, que la consommation d'un terrain de golf est de 100 000 m³ /an, que l'irrigation de 10 ha de maïs peut nécessiter 20 000 m³ /an.

L'eau issue d'un puits, après les opérations de fracturation, peut être réutilisée pour une autre fracturation, après traitement. Des ressources en eau alternatives peuvent également être utilisées quand cela est possible, par exemple les eaux issues de recyclage d'effluents urbains ou industriels après traitement.

Enfin,

les eaux collectées en surface, ou eaux de ruissellement, sont intégralement récupérées et

Lettre ouverte à Mme Delphine BATHO

Écrit par Jean-Claude Rémondet

Vendredi, 03 Août 2012 - Mis à jour Vendredi, 03 Août 2012

retraitées. Les techniques de retraitement des effluents sont parfaitement maîtrisées et respectent totalement la Directive Cadre sur l'eau.

- Que parler, comme certains le font, de « **mitage** » **du territoire** est une autre aberration : les images de « Gasland » ne peuvent être transposées chez nous où seul l'État est propriétaire du sous-sol, contrairement aux États-Unis où chaque propriétaire souhaite avoir un puits sur son terrain et donc en retirer des royalties.

- Qu'en ce qui concerne **les produits chimiques** soi-disant nocifs pour la santé, il s'agit là encore d'une tromperie grotesque. Ces produits sont au nombre d'une douzaine, la majorité d'entre eux sont des produits courants d'usage ménager, cosmétique ou alimentaire (comme le guar qui est avec le sable le principal additif à l'eau de fracturation).

Dans ces conditions il nous semble inutile de continuer à camper sur une position idéologique qui n'a pas de véritable fondement technique, et de faire preuve de pragmatisme car, qu'on le veuille ou non, il faudra encore compter sur les énergies fossiles pendant de nombreuses années. Alors, pourquoi ne pas les produire chez nous si nous en avons le potentiel, lequel potentiel, soit dit en passant, n'est même pas évaluable actuellement puisque toutes les demandes de permis sont rejetées ou bloquées.

Notre pays est dans une position financière et sociale telle qu'il serait suicidaire de céder au chantage d'une minorité dont on voit bien les préoccupations environnementales de proximité parfaitement égoïstes (pas de ça chez moi) ou purement idéologiques (en finir avec les énergies fossiles sans dire comment nous pouvons réellement nous en passer à moyen terme).

Nous comptons, Madame la Ministre, sur votre sens de l'intérêt général pour en finir avec des positions qui ne sont pas fondées techniquement et qui ne feront qu'enfoncer un peu plus notre pays dans le marasme.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre respectueuse considération.

Lettre ouverte à Mme Delphine BATHO

Écrit par Jean-Claude Rémondet

Vendredi, 03 Août 2012 - Mis à jour Vendredi, 03 Août 2012

Jacques Sallibartant
Rémondet
Président

Jean-Claude
Vice-président